



Déclassement d'un terrain constructible

Par **guitoum**, le **02/11/2011** à **22:59**

Bonjour,

J'ai hérité d'un terrain de 3 hectares classé NA au POS de ma commune.

Ce classement ni demandé, ni souhaité , a eu lieu en 1987 pour répondre à un projet communal.

La commune élabore aujourd'hui son PLU et n'ayant pas eu de projet précis pour ce terrain pendant 25 ans souhaite le déclasser en zone A agricole du PLU.

Ce terrain appartenait en 1987 à mon grand pere décédé, puis à ma mère décédée en 2002 . Soit depuis 25 ans , et à 2 reprises ,de gros droits de succession réglés chez le notaire pour un terrain au final agricole.

Quels sont les recours possibles contre la commune?

Par **amajuris**, le **03/11/2011** à **13:22**

bjr,

selon mes souvenirs, la zone NA correspond à une zone d'urbanisation future.

la commune a toute compétence de modifier son PLU dans le respect des règles.

comme toute décision administrative, vous pouvez exercer un recours gracieux auprès du maire puis un recours contentieux auprès du tribunal administratif sans garantie d'obtenir satisfaction.

cdt